



## **PRIX GABRIEL TARDE**

### **Prix Francophone de Criminologie**

Le PGT récompense l'auteur français ou étranger, d'un ouvrage de criminologie en français, publié en première édition ou non encore publié, achevé après le 1<sup>er</sup> juin 2013 (date de clôture des inscriptions de la session précédente).

#### Que faire pour concourir ?

Les inscriptions à la **session "2013-2015"** du Prix français de criminologie (Prix Gabriel Tarde) sont ouvertes **à compter du 1er décembre 2014 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2015.**

Sont pris en considération, pour l'attribution du prix, les seuls ouvrages qui constituent pour leurs auteurs l'une des premières recherches ou l'un des premiers travaux dans le champ de la criminologie.

Le prix peut récompenser une œuvre collective. Dans ce cas, seul le (ou les) auteurs(s) remplissant les conditions précisées supra concour(en)t au prix Gabriel Tarde.

#### Dossier de candidature :

Les candidats doivent adresser leur ouvrage en trois exemplaires, ainsi qu'un résumé d'environ 5 000 caractères (espaces compris) et un curriculum vitae : ces deux documents étant reproduits en 10 exemplaires.

Le dossier doit parvenir à l'adresse suivante : Association Française de Criminologie c/o Lucie JOUVET, 40a rue du vieil Armand 68700 Steinbach.

Pour tout renseignement sur le PGT : [pdecarpes@yahoo.fr](mailto:pdecarpes@yahoo.fr)

Depuis l'origine (1972), le Prix Gabriel Tarde est financé par le ministère de la Justice. Le prix est d'une valeur de 3000 euros.